



Date de dépôt : 11 décembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Jean-Marie Voumard : Quel est le taux d'absentéisme du personnel dans les établissements pénitentiaires de Champ-Dollon ?

En date du 22 novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Nous avons eu vent de l'absentéisme important du personnel au sein de la prison de Champ-Dollon, de La Brenaz et de Curabilis, un phénomène qui, s'il n'est pas compris et traité de manière appropriée, peut poser des risques pour la sécurité et l'efficacité de ces trois établissements.

La gestion du personnel dans le cadre pénitentiaire est un enjeu crucial, tant pour le bon déroulement des opérations que pour la sécurité des personnes détenues et de celles qui assurent leur garde.

L'absentéisme répété et non anticipé peut compromettre la continuité du service, augmentant ainsi les pressions sur le personnel en poste et influençant la stabilité générale de la prison.

Afin de mieux comprendre la situation actuelle et les mesures prises pour y remédier, je me permets de poser les questions suivantes :

- ***Quelles sont les données disponibles concernant l'absentéisme du personnel dans les trois établissements (prison de Champ-Dollon, La Brenaz et Curabilis) pour les années allant de 2018 à aujourd'hui ?***

- *Des sondages ou des études ont-ils été réalisés pour identifier les causes de cet absentéisme ? Si oui, sous quelle forme ont-ils été menés (enquêtes anonymes, entretiens individuels, groupes de discussion...), par qui, combien de fois depuis 2018 et quels ont été les résultats obtenus ? Existe-t-il des rapports à ce sujet ?*

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à cette question écrite urgente et des réponses que vous voudrez bien apporter.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la présente question écrite urgente, le Conseil d'Etat porte à votre connaissance les éléments ci-dessous.

Quelles sont les données disponibles concernant l'absentéisme du personnel dans les trois établissements (prison de Champ-Dollon, La Brenaz et Curabilis) pour les années allant de 2018 à aujourd'hui ?

Evolution des absences par motif entre 2018 et octobre 2024 :

Etablissement	Motif absence	Seuil critique maladie	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne oct.24
Champ-Dollon	Maladie	5.5%	7.4%	7.0%	7.1%	6.8%	8.7%	7.5%	8.3%
	Accident non-professionnel		1.7%	1.6%	0.7%	1.5%	1.9%	1.5%	1.2%
	Accident professionnel		2.1%	1.6%	0.8%	1.2%	1.8%	1.5%	2.3%
	Accident		3.7%	3.3%	1.5%	2.7%	3.7%	3.0%	3.6%
	Total		11.1%	10.2%	8.7%	9.5%	12.4%	10.5%	11.8%
La Brenaz	Maladie	5.5%	6.7%	8.2%	10.7%	9.2%	12.8%	10.0%	11.9%
	Accident non-professionnel		2.1%	3.1%	1.2%	1.2%	0.8%	2.1%	1.6%
	Accident professionnel		2.3%	1.7%	0.5%	0.9%	2.7%	1.7%	2.7%
	Accident		4.3%	4.8%	1.7%	2.1%	3.5%	3.8%	4.4%
	Total		11.0%	13.0%	12.4%	11.3%	16.2%	13.8%	16.2%
Curabilis	Maladie	5.5%	7.5%	9.6%	12.0%	11.2%	10.5%	7.3%	10.6%
	Accident non-professionnel		1.6%	1.4%	1.5%	1.3%	0.9%	2.4%	1.7%
	Accident professionnel		2.6%	2.7%	1.3%	1.8%	3.0%	1.3%	0.6%
	Accident		4.2%	4.1%	2.8%	3.1%	4.0%	3.8%	2.3%
	Total		11.7%	13.7%	14.8%	14.3%	14.5%	11.0%	12.9%

Des sondages ou des études ont-ils été réalisés pour identifier les causes de cet absentéisme ? Si oui, sous quelle forme ont-ils été menés (enquêtes anonymes, entretiens individuels, groupes de discussion...), par qui, combien de fois depuis 2018 et quels ont été les résultats obtenus ? Existe-t-il des rapports à ce sujet ?

Sur la base des études menées au sein des établissements pénitentiaires de La Brenaz et de Curabilis, un groupe de travail a été mis en place dès 2020 pour développer 3 axes d'action principaux :

- a) mobilité interne : le modèle de mobilité désigné par la direction des établissements pénitentiaires génèrait des insatisfactions et des absences. Ce modèle a été modifié au profit d'une mobilité choisie par le membre du personnel uniquement;
- b) définition des rôles et des responsabilités de la filière RH au sein des établissements pénitentiaires : l'audit du service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) en cours au sein de la direction des RH et des référents RH des établissements permettra de procéder à des ajustements, sur la base des recommandations qui seront émises;
- c) sensibilisation des managers : dès 2021, un groupe de travail a été constitué, dont les réflexions ont permis d'établir un concept de formation managériale qui répond à la stratégie de l'office, à son organisation, ainsi qu'à l'évolution des compétences et des métiers du membre du personnel en uniforme. Il permet de sensibiliser les cadres dans leur rôle de manager, notamment par la mise en place d'un management de proximité visant à diminuer les absences de courte et de longue durées.

Concernant la gestion des accidents et l'augmentation des cas, depuis la création du secteur psycho-social, sécurité et santé au travail (PsySST), le développement d'un nouveau cockpit SST, avec l'aide de l'office du personnel de l'Etat (OPE), a permis d'effectuer des analyses statistiques grâce auxquelles des campagnes de prévention débiteront dès 2025.

Par ailleurs, une analyse des rapports individuels d'accident est faite périodiquement. La personne responsable SST intervient lorsqu'un écart quant aux normes SST est constaté.

Enfin, le secteur psycho-social assure une permanence au sein des établissements pénitentiaires et des services. Cette présence régulière sur le terrain apporte un soutien psychologique auprès des membres du personnel et vise à diminuer les risques de traumatisme chronique.

Le secteur a également mis en place des sessions de sensibilisation au burnout auprès de tous les cadres de l'office cantonal de la détention (OCD), ainsi que des formations concernant les techniques d'optimisation du potentiel (TOP), permettant de développer la capacité d'adaptation dans des situations complexes et/ou stressantes et de prévenir d'éventuels risques psycho-sociaux.

Enfin, depuis 2020, les interactions de l'équipe des ressources humaines de l'OCD, avec le service de prévention et de santé au travail (anciennement service de santé de l'Etat, OPE), ont été régulières et une collaboration plus soutenue a été mise en place.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET